



Conseil Municipal
commune de Fontenay-Mauvoisin

Extrait du registre
des délibérations
du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 09/09/2024
Reçu en préfecture le 09/09/2024
Publié le
ID : 078-217802453-20240903-D2024_026-DE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
MANTES-LA-JOLIE

N° 2024-026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Fontenay-Mauvoisin en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Dominique JOSSEAUME, Maire.

Etaient Présents : Messieurs THEPENIER (pouvoir reçu de Monsieur GOUYETTE), JOSSEAUME (pouvoir reçu de Monsieur LE BARON), LOPEZ, DUFOUR et PASCO, Mesdames DOUVILLE et LALLEMAND (pouvoir reçu de Madame LEFEVRE),

Etaient Absents : Messieurs GOUYETTE (pouvoir donné à Monsieur THEPENIER), et LE BARON (pouvoir donné à Monsieur JOSSEAUME), Madame LEFEVRE (pouvoir donné à Madame LALLEMAND),

Secrétaire de Séance : Monsieur LOPEZ

Nombre de membres en exercice : 10 ; **Présents** : 7 ; **Absents** : 3 ; **Votants** : 10

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU 02/07/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire a transmis par mail, avec la convocation à la présente réunion, le projet de procès-verbal ;

CONSIDERANT que Monsieur le Maire invite les membres présents à faire leurs remarques.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

10 voix Pour

0 voix Contre

0 Abstention

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOURS MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-préfecture de Mantes-la-Jolie au titre du contrôle de légalité Le :

Et publiée le :
Certifié exécutoire le :

Le Maire,
Dominique JOSSEAUME



Le Maire,
Dominique JOSSEAUME



Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le



ID : 078-217802453-20240903-D2024_026-DE

	Conseil Municipal Commune de Fontenay-Mauvoisin	PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2024	DÉPARTEMENT DES YVELINES
			ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE
			<div style="border: 1px solid black; width: 40px; margin: 0 auto; padding: 2px;">4</div>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Fontenay-Mauvoisin en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Dominique JOSSEAUME, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JOSSEAUME, GOUYETTE, PASCO, THEPENIER, DUFOUR et LOPEZ, Mesdames LALLEMAND et DOUVILLE

Etaient Absents : Madame LEFEVRE et Monsieur LE BARON

Secrétaire de Séance : Monsieur Alain DUFOUR

Nombre de membres en exercice : 10 ; **Présents** : 8 ; **Absents** : 2 ; **Votants** : 8

Le quorum étant atteint, M. Dominique JOSSEAUME, Maire, ouvre la séance à 19h08.

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation procès-verbal séance du 02/05/2024,
3. Règlement intérieur de la commune,
4. Règlement jardins partagés,
5. Motion LNPN,
6. Repas de 14 juillet 2024,
7. Informations diverses.

Point n° 1 : Désignation d'un secrétaire

Secrétaire de Séance : Monsieur Alain DUFOUR

Point n° 2 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 02/05/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire a transmis par mail, avec la convocation à la présente réunion, le projet de procès-verbal ;

CONSIDERANT que Monsieur le Maire invite les membres présents à faire leurs remarques.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

8 voix Pour

0 voix Contre
0 Abstention

Envoyé en préfecture le 09/09/2024
Reçu en préfecture le 09/09/2024
Publié le
ID : 078-217802453-20240903-D2024_026-DE



Remarques : RAS

Point n° 3 : Règlement intérieur de la commune

LE DOSSIER DEMANDE UNE LECTURE APPROFONDIE POINT REPORTE SUR UN CONSEIL MUNICIPAL EN SEPTEMBRE

Le Maire explique que la commune n'avait jamais mis en place de règlement intérieur à l'attention du personnel communal.

Après des semaines de travail et un passage en Comité Social Technique (CST du CIG) pour validation, il est proposé aux membres de Conseil Municipal d'en prendre connaissance.

Considérant l'avis positif du CST du CIG,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- 9 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention
- **Décide** d'approuver la mise en place du règlement intérieur sur la commune ci-joint en annexe.

Remarques : RAS

Point n° 4 : REGLEMENT DES JARDINS PARTAGES

FAUTES D'ELEMENTS LE POINT EST REPORTE SUR UN CONSEIL MUNICIPAL EN SEPTEMBRE

Le Maire explique que la commune a procédé à l'installation de la clôture qui borne la parcelle qui va être transformée en jardins partagés courant deuxième semestre 2024.

Monsieur Marc GOUYETTE a été chargé de travailler sur la mise en place d'un règlement d'utilisation des jardins partagés (ci-joint).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- voix Pour voix Contre Abstention
- **Décide** d'approuver la mise en place du règlement intérieur pour les jardins partagés.

Remarques :

Point n° 5 : GPSEO : MOTION D'OPPOSITION DE LA LIGNE LNPN

Le Maire rappelle que,

Depuis quelques mois, on reparle du projet de création d'une ligne ferroviaire à grande vitesse à Paris. Cette ligne passera sur un large territoire de la CU GPSEO. Cette création impactera l'ensemble des habitants par du bruit excessif, une déforestation de certaines zones, un impact écologique certain sera engendré.

La CU GPSEO a proposé de créer un collectif d'opposition contre la ligne LNP. La CU GPSEO a pris lors du Conseil Communautaire du jeudi 27 juin dernier une motion d'opposition à ce projet.

Afin que la commune puisse faire connaître son opposition à cette création, le Maire propose de reprendre la motion de la GPSEO au Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

8 voix Pour

0 voix Contre

0 Abstention

- **DECIDE** de prendre part à la motion d'opposition au projet avec la GPSEO

Remarques : RAS

Point n° 6 : REPAS DU 14 JUILLET 2024

Le Maire rappelle que,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition du Comité d'action sociale de poursuivre des actions d'animation en faveur des seniors de la commune,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT la volonté d'organiser un repas pour célébrer le 14 juillet et afin de favoriser le lien social ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

8 voix Pour

0 voix Contre

0 Abstention

- **DECIDE** que les habitants de Fontenay Mauvoisin participeront à hauteur de 15 € pour le repas du 14 juillet 2024, 25 € pour les adultes extra-muros.
- **DIT QUE** les crédits étaient inscrits au budget 2024.

Remarque : RAS

Point n° 7 : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

La gazette : Monsieur JOSSEAUME demande ou en est la gazette. Monsieur DUFOUR indique qu'elle pourrait sortir d'ici fin juillet.

La prison de Magnanville : Pas de communication en ce moment.

Grande Fontaine : des travaux de reprise des plaques d'égouts qui ne sont pas à la hauteur du bitume se feront la semaine 28.

Cimetière : M. THEPENIER et M. GOUYETTE travaillent à la reprise des concessions des sépultures du cimetière. Il y aurait 40 tombes à reprendre.

Envoyé en préfecture le 09/09/2024
Reçu en préfecture le 09/09/2024
Publié le
ID : 078-217802453-20240903-D2024_026-DE

Comités des fêtes : il s'est dissous, le solde du compte a été versé à l'association du Petit Prince.

Local multi activités : le marché à Maîtrise d'œuvre a été lancé, nous avons eu 29 dossiers de déposés. Ingénieur Y a étudié les dossiers. L'architecte Alexandre PUECH a été choisi.

Le lavoir : Madame LE COQ a accepté de vendre une petite parcelle de 100 m² au prix de 2 €/m² qui permettrait de créer un bac de décantation des eaux de ruissellements et éviter que les sédiments se déposent dans la mare. Elle souhaiterait qu'il soit créé un petit ponceau sur la parcelle.

Rue du Château Fondu : le réseau d'eau potable va être renouvelé à compter du 05/07/2024. Donc la circulation va être difficile le temps des travaux.

Sente du Clos de rame : la sente à côté de chez Monsieur LEMAITRE va être nettoyée et remise en état de circulation.

Parcelle LALOME : attente du RdV chez le notaire pour l'acquisition. Nous avons sollicité LALOME afin de pouvoir clôturer les parcelles avant le commencement des travaux sur les lots qui longent nos parcelles afin d'éviter que des dépôts soient effectués lors des travaux. De plus la clôture permettant l'agrandissement de la cour de l'école élémentaire sera installée aussi.

Association de ZUMBA : elle arrête et part à Buchelay.

Appartements : la situation ne s'améliore pas, la moisissure continue à progresser. L'avocat missionné par la Mairie va faire une assignation afin que le dossier puisse être traité en urgence.

Prochain conseil : 3/09

4L TROPHY : une soirée en commun avec Magnanville aura lieu le vendredi 06/09 dans la salle des fêtes de FONTENAY MAUVOISIN.

M. Dominique JOSSEAUME, Maire, clos la séance à 20h57.

Le 4 juillet 2024

Le Maire,

Dominique JOSSEAUME



Secrétaire de séance

Monsieur Alain DUFOUR

